Question UIT-R 130-3/6

Interfaces numériques pour la production, la postproduction et l'échange international de programmes radiophoniques et de programmes
de télévision destinés à la radiodiffusion

(2009-2012-2013-2019)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que, pour produire concrètement des programmes télévisuels ou radiophoniques, il faut définir les paramètres détaillés des diverses interfaces de studio et les flux de données qui les traversent;

*b)* que l'UIT-R a élaboré des Recommandations sur divers types de formats d'image de télévision et de formats sonores;

*c)* que l'UIT-R a élaboré des Recommandations sur les interfaces numériques pour divers types de formats d'image de télévision, en mode parallèle et en mode série, pour des câbles coaxiaux ou des câbles optiques, pour la production, la postproduction et l'échange international de programmes;

*d)* que l'UIT-R a également élaboré des Recommandations sur les interfaces audio numériques pour la production, la postproduction et l'échange international de programmes;

*e)* que l'UIT-R a étudié des formats d'image et des formats sonores pour les systèmes audiovisuels en immersion évolués, qui peuvent avoir besoin d'interfaces à débit de données plus élevés;

*f)* que le contenu des programmes et les données connexes peuvent être transférés en un flux continu ou sous forme de paquets;

*g)* que les systèmes de production et de postproduction mis en réseau devraient être constitués d'équipements interopérables utilisant des interfaces et des protocoles de commande communs normalisés;

*h)* que le mécanisme de transport devrait pouvoir fonctionner quel que soit le type de charge utile;

*i)* que les spécifications devraient inclure la possibilité d'acheminer des signaux sonores ou tout autre signal auxiliaire à travers l'interface, compte tenu de la synchronisation du signal source d'origine;

*j)* que, pour des raisons opérationnelles et économiques, il est souhaitable d'examiner si les spécifications devraient également inclure la possibilité d'utiliser la même interface pour acheminer les divers formats d'image décrits dans les Recommandations UIT-R,

décide de mettre à l'étude les questions suivantes

1 De quels paramètres a-t-on besoin pour définir les interfaces numériques spécifiées pour les formats d'image/sonores définis dans les Recommandations UIT-R?

2 De quels paramètres a-t-on besoin pour définir des interfaces numériques à fibres optiques compatibles?

3 Quels sont les protocoles de transport et de commande nécessaires pour définir des interfaces adaptées à des systèmes de production et de postproduction mis en réseau?

4 Quels signaux auxiliaires comprenant l'identification de la charge utile[[1]](#footnote-1) et les métadonnées faut-il acheminer à travers les interfaces avec les signaux vidéo et audio et quels sont les paramètres nécessaires pour définir les spécifications de ces signaux?

5 Quelles prescriptions techniques devraient être spécifiées pour les canaux numériques sonores associés?

6 Quels paramètres conviendrait-il de spécifier pour utiliser la même interface pour acheminer également les diverses charges utiles définies dans les Recommandations UIT-R?

décide en outre

1 que les résultats des études susmentionnées devraient être inclus dans un ou plusieurs Rapports et/ou une ou plusieurs Recommandations;

2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2023.

Catégorie: S2

1. Identification des données vidéo, audio et auxiliaires acheminées sur une interface numérique ou sur des liaisons individuelles. [↑](#footnote-ref-1)